

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 décembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 03/12/2020

Date d'affichage : 03/12/2020

L'an deux mil vingt et le huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h10).

Excusés : Mathilde SAVARY (pouvoir donné à Céline POIRRIER), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Véronique AUGIZEAU (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER), Jean GRANGER, Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2020-094 : Demande de souscription à la fondation du patrimoine et à la mission Bern pour les travaux de mise en valeur et de consolidation du Vieil Allan.

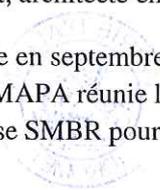
Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité pour la sauvegarde et la mise en valeur du Vieil Allan qui a été réalisée sur l'ensemble du site en 2005, les derniers travaux réalisés : la voûte de l'église, la façade sud de la maison médiévale, la voûte de la tour de garde et la fontaine.

En accord avec l'association Allan Pierres et Mémoire, la commune propose une nouvelle tranche de travaux sur les fonds du budget annexe « Vieil Allan » concernant cinq tronçons du rempart sud dont le chemin est fermé pour raison de sécurité ainsi que le poste de garde.

Le séisme ayant gravement affecté la Maison Daudel, il a été décidé d'intégrer à la consultation de travaux cet édifice en tranche optionnelle.

Le plan de financement initial a été bâti sur la base des estimations du Cabinet AA Valence représenté par M. Philippe Canivet, architecte en patrimoine, maître d'œuvre de la présente opération.

La consultation engagée en septembre a permis la participation de 6 entreprises et après analyse de ces offres, la Commission MAPA réunie le 17 novembre 2020 a proposé de retenir l'offre classée n°1, celle présentée par l'entreprise SMBR pour un montant de 475 923, 41 € HT soit 571 108, 092 € TTC (toutes tranches confondues)



Le plan de financement tel qu'arrêté à ce jour serait le suivant :

	Montant en €
DSIL Via Contrat de ruralité (Forfait)/ convention signée	118 000
Conseil Départemental (CP 30/11)- 25%	118 981
DRAC (financements 2020/2021)- 25%	118 981
Région	24 778, 72
80%	380 738, 72
Autofinancement	95 184, 70
TOTAL	475 923, 41

Pour limiter encore l'autofinancement qui reste conséquent pour le budget annexe du Vieil Allan, une demande a été effectuée auprès du Préfet de la Drôme afin de déroger exceptionnellement à l'obligation d'un financement du maître d'ouvrage à 20%.

Par ailleurs et c'est l'objet de la présente délibération, il vous est proposé de procéder, d'une part, à une souscription auprès de la fondation du patrimoine avec un objectif de collecte auprès de mécènes de 50 000 €, le site du Vieil Allan étant site inscrit aux monuments historiques depuis 1989 et de déposer un dossier, d'autre part, à la mission Bern compte tenu de l'intérêt patrimonial mais aussi historique du vieux village, seul représentant des villages ruraux évolutifs installés sur les collines longeant la vallée du Rhône.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la souscription de la fondation patrimoine avec un objectif de collecte auprès de mécènes de 50 000 € et de postuler auprès de la mission Bern pour les raisons susmentionnées.
- **De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de cette délibération

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Le Maire,

Yves COURBIS